

# ***Pour la SÉCU.: 5 juin***

## ***Manifestations***

***appel de toutes  
les organisations  
syndicales***



N° 717  
04-06-2004

## Elargissement de la FSU

### Des nouveaux arrivés.

Le dernier Conseil Délibératif national de la FSU a admis en son sein deux nouveaux syndicats : l'un, le SNU-CLIAS, regroupant les personnels des collectivités locales, de l'Intérieur et des Affaires Sociales, l'autre, le SNE, implanté au ministère chargé de l'environnement. Ces adhésions se font dans la suite du congrès national de Perpignan qui avait décidé de l'élargissement de la FSU à l'ensemble des personnels des fonctions publiques. Cette décision s'accompagnait de la décision, tout aussi importante, de continuer à travailler au rassemblement syndical et à l'action commune afin de conforter un syndicalisme plus revendicatif et dynamique. Sur cette question, que le SNEP avait fortement animée durant le congrès national, nous pensons que le travail est à développer de façon plus soutenue. Notre conviction n'est pas entièrement faite que les deux axes de travail sont portés avec la même ardeur. C'est pour ces raisons que nous nous sommes abstenus sur la question des adhésions précédentes.

Un syndicat de Chefs d'établissements (SNUPDEN) constitué sur la base d'une contestation des orientations du syndicat majoritaire actuel a demandé aussi son adhésion ; le SNEP a soutenu cette candidature qui répond à un vrai besoin de débat avec ces personnels et de leur place dans le fonctionnement du système éducatif. Un contrat d'association a été voté avec la FSU non sans un grand débat sur une telle opportunité. Une démarche similaire a été retenue à l'encontre d'un syndicat du ministère de l'équipement (abstention du SNEP).

Enfin, la FSU et ses syndicats a décidé de lancer un débat interne sur l'adhésion de deux syndicats qui regroupent des personnels de l'enseignement privé sous contrat : le SNUDEC et le SUNDEP (dissidents de la FEP-CFDT).

## SOMMAIRE

- Elargissement de la FSU ..... p. 2
- Edito..... p. 3
- Sécu ..... p. 3
- Laïcité ..... p. 4
- Savoir nager ..... p. 4
- Programme collège..... p. 5
- UNSS..... p. 5
- Postes ..... p. 6

# Edito

## Pour notre sécu, manifester le 5

**A** lors qu'il parle de dialogue social, le gouvernement distille ses propositions sur la sécurité sociale. On les découvre progressivement, la plupart antisociales et inégalitaires. Cette tactique a fini par convaincre des organisations syndicales, qui avaient au départ encore des doutes, d'entrer dans l'action. C'est ainsi que le 5 juin, CGT, FSU, UNSA, G10, FO, CFDT, CGC, CFTC appellent à une journée nationale de mobilisation et de manifestations. C'est un premier point positif, même si le débat continue sur le contenu des propositions de chacune des organisations. Chacun est maintenant en possession de celles de la FSU (1) ; aucune des voies tracée n'est reprise par le gouvernement. L'affaire est grave ; elle est maintenant entre vos mains. Le 5, personne ne doit manquer à cet appel. Et chacun doit être disponible pour les suites à donner à cette journée.

Après un long mutisme, le Ministre de l'Education s'est exprimé dans Le Monde (2). La vision qu'il développe est particulièrement parcellaire ; on ne voit pas les prémisses d'une nouvelle loi, c'est au mieux une réaction à l'actualité. Questions postes, exit 2004, mais 2005 verrait le nombre de postes aux concours augmentés ! On peut craindre que cette promesse soit déjà un leurre, parce que l'homme est astucieux et qu'entre les départs à la retraite, les mouvements d'effectifs, il y aura suffisamment d'espace pour, à nouveau, obscurcir et justifier les choix régressifs qui seront faits. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la grève et les manifestations du 25 ont été largement insuffisantes.

Nous savons pourtant que les revendications que nous portons demeurent et que le gouvernement entend résister encore longtemps sur les dossiers des services publics. La logique dans laquelle il s'enferme, la pression constante mise sur leur financement ne s'ébranlera pas sans une constance dans l'action. La conjonction des luttes de tous ces secteurs est en perspective, même si dans la réalité le chemin n'est pas encore réellement tracé.

Pour nos responsabilités particulières, nous devons avoir la tête tournée vers la rentrée scolaire et le budget 2005. Les derniers conseils d'administration doivent pouvoir localement poser nos exigences.



Jean Lafontan  
Secrétaire Général

(1) Revue POUR n° 96 de mai 2004 et dossier SNEP dans le dernier bulletin national (716)  
Un livre FSU a été édité : " Politiques de santé " (6 euros).

(2) daté du 27 mai.

# POUR

• sauvegarder les principes fondateurs de la Sécu,  
• l'améliorer et l'étendre à tous,

Tous dans la rue  
le 5 juin

**L**es organisations syndicales qui attendaient de connaître les positions du gouvernement pour appeler à la mobilisation, commentent à comprendre qu'il n'y a rien à attendre de ce gouvernement et ont décidé, (FO, la CFDT, la CGC et la CFTC), de se rallier à la journée de manifestations unitaires du 5 juin à laquelle ont déjà appelé la CGT, la FSU, le G 10 et l'UNSA.

Les annonces de Douste Blazy, la volonté du gouvernement de passer en force, le faux-semblant de négociations et le contenu même des mesures, ne satisfont aucune des organisations syndicales, même si elles ont des divergences sur les solutions à apporter.

Il est d'ailleurs intéressant de relever dans Les Echos de la semaine dernière " Assurance maladie, le MEDEF décide de son retour ". Si ce dernier annonce son retour, c'est bien parce que les mesures proposées

par Douste Blazy lui conviennent non seulement en terme de pilotage, mais surtout parce que les entreprises ne sont mises à contribution qu'à dose homéopathique.

Ce sont les assurés sociaux qui sont non seulement culpabilisés, mais qui au nom de la responsabilisation seront une fois de plus ponctionnés.

La santé nous appartient. Il est indispensable que tous les assurés sociaux, les salariés, les retraités s'emparent de ce débat.

Il est important que le 5 juin, les citoyens de ce pays puissent montrer leur attachement à un système de sécurité sociale fondé sur des valeurs de solidarités. Si ce gouvernement reste sourd, il faudra envisager de nouvelles actions en juin.

Dominique DELIGNY

## APRÈS LA CULPABILISATION, LES ASSURÉS PASSENT À LA CAISSE

**U**ne fois de plus, au prétexte de « sauver la sécu », le Ministre vient de proposer une série de mesures qui ne permettront pas de faire face aux besoins et à la nécessité d'une réelle politique de santé publique.

C'est un plan purement comptable dont l'objectif est d'économiser 10 milliards d'euros tout en apportant 5 milliards de financements supplémentaires.

Le gouvernement poursuit son offensive commencée avec les retraites, afin de démanteler le système de protection sociale. Il s'agit bien de passer d'un système financé par la solidarité à un système financé de plus en plus largement par les individus eux-mêmes.

**Le Ministre prétend mettre tout le monde à contribution !!!**

Mais les mesures envisagées par le Ministre reposent essentiellement sur la culpabilisation et le responsabilisation des assurés (les français « abusent » et « gaspillent » a dit le Ministre en début d'émission de télévision).

Il a oublié de responsabiliser d'autres acteurs :

– les entreprises qui ne paient pas leurs dettes à la sécu, qui négligent la sécurité et les conditions de travail, facteurs de dépenses de santé...

– les lobbies pharmaceutiques qui s'engraissent sur le dos de la sécu.

– ce que ce gouvernement a mis en place avec la nouvelle réforme des retraites en omettant totalement la pénibilité du travail, notamment pour les salariés âgés et la baisse des cotisations sociales patronales.

Pour rendre le patient responsable, il lui sera demandé un euro par consultation médicale (sauf pour les bénéficiaires de la CMU et les jeunes de moins de 20 ans). Le remboursement de la consultation se fera sur la base de 19 euros au lieu de 20 euros.

Cette mesure touchera les plus fragiles, les plus pauvres qui ne peuvent se payer de couverture

complémentaire. D'ailleurs, quel sera le choix des complémentaires ? Couvriront-elles cette différence ? Non seulement, on augmente la part qui reste à la charge de l'assuré social ou qui est transférée sur les complémentaires, mais en même temps on réduit la couverture assurée par le régime obligatoire.

Ne soyons pas dupes : la brèche est ouverte, on commence par un euro puis... n'oublions pas ce qui s'est passé avec le forfait hospitalier, de 3 euros en 89 porté dernièrement à 13 euros et à 15 ou 16 euros prochainement.

Est également proposé le relèvement du taux de



la CSG, au nom de l'équité, pour les retraités imposables (ce taux passerait de 6,2 % à 6,6 %) alors que le pouvoir d'achat des retraités et des personnes âgées va se dégrader encore davantage avec la loi Fillon. L'élargissement de l'assiette de la CSG pour les salariés passerait de 95 % à 97 % de l'ensemble des revenus.

Les patients seront de même sanctionnés en cas de consultation chez un spécialiste sans être passés par le généraliste. Non seulement le patient sera remboursé sur la base du généraliste mais de plus, le spécialiste pourra alors

augmenter ses tarifs. C'est bien une amorce de soins à deux vitesses qui se profile. Le contrôle des arrêts de maladie que le gouvernement trouve abusif, sera renforcé sans que soient interrogées les conditions de travail, la pénibilité qui pèsent largement sur les salariés.

De même, la mise en place d'un Dossier Médical Partagé (DMP) qui pourrait dans son principe être un outil de suivi sanitaire, mais qui risque bien d'être seulement un moyen de contrôle financier et ne résoudra pas la nécessaire coordination entre les médecins.

Quant à l'effort demandé aux entreprises et aux revenus financiers, il relève de la symbolique. L'augmentation de la C3S (Contribution Spécifique de Solidarité sur les Sociétés) de 0,03 % et uniquement pour celles dont le chiffre d'affaire est supérieur à 750 000 euros.

Le gouvernement propose de repousser le remboursement de la dette sociale au-delà de 2007 et envisage de rembourser à la sécurité sociale 1 milliard d'euros par an sur les 3 milliards d'euros d'exonération des charges patronales non compensées par l'état.

**Quant au nouveau système de pilotage**, la disparition du conseil d'administration de l'assurance maladie au profit d'un conseil d'orientation, la création d'une nouvelle union nationale des caisses d'assurance maladie dont le Directeur serait nommé par le gouvernement, ne vont pas dans le sens d'un paritarisme renouvelé. Le MEDEF ne s'y est pas trompé puisqu'il a déjà annoncé son retour dans ces instances. Cet ensemble de mesures bricolées et particulièrement injustes et l'absence de financements pérennes et solidaires ne permettront pas de répondre aux besoins, et d'assurer dans l'équité et la solidarité, les financements nécessaires et de garantir la santé de tous.

Dominique DELIGNY et Sophie DUQUESNE

## LAÏCITE

Le CSE du 17 mai examinait le projet de circulaire pris en application de la loi du 15 janvier dernier. Vu l'ampleur des problèmes posés et que cette loi n'abordait pas (donner toute sa dimension à la laïcité républicaine, mener le combat contre tous les intégrismes et les communautarismes, assurer la mixité, le droit et l'émancipation des femmes...) la FSU avait toujours contesté le fait que le débat se limite à la seule interdiction de signes religieux pour les élèves à l'école ; elle considérait aussi que le projet de loi en discussion ne permettrait pas le règlement des questions posées et risquait de laisser bien souvent les personnels face aux mêmes difficultés.

Les remous qui ont entouré la rédaction du projet de circulaire n'ont pas infirmé cette opinion, au contraire.

Au fil des projets nous avons vu des évolutions qui ont abouti à ce que le texte n'ajoute ni ne retranche à la loi et qu'il renvoie à l'exercice de leurs responsabilités les équipes en insistant sur la nécessaire concertation en leur sein.

Toutefois si évolution il y a eu, on constate que le texte de la circulaire souffre des mêmes critiques que la loi. C'est la raison pour laquelle la FSU s'est exprimée en refus de vote dans la logique de notre vote sur la loi.

Désormais l'important sera la pratique des collègues sur le terrain. Comme par le passé, ils seront guidés par un souci, celui de la formation de tous les jeunes.

*Pour : 26 ; Contre : 8 ; Abstentions : 6 ; Ne participent pas au vote : 25.*

## Hommage à Francis Sarrazin

Il était de ceux qui vous changent une destinée. Il était encore de ceux qui vous donnent le goût d'apprendre et celui d'enseigner. Francis Sarrazin nous a quitté ce dimanche 23 mai des suites d'une longue maladie. Théoricien du foot, il n'en était pas moins un grand pratiquant. Professeur d'EPS dans l'âme, il enseignera sa passion à l'UFRS-TAPS de Lille où il n'aura de cesse d'articuler la théorie à la pratique. Ses cours



donnaient alors lieu à de grands moments de plaisir. C'est donc une bien profonde tristesse qui nous envahit à l'annonce de sa disparition. Mais nous garderons de lui l'image de ce croqueur de vie qui aimait tant voguer par delà les mers. Nous te disons une dernière fois merci. Merci pour tout ce que tu as su nous donner.

**Fred CAMEL**

## SAVOIR NAGER ? POUVOIR NAGER !

Le SNEP vient de conclure avec la FFN (Fédération Française de Natation) une déclaration commune (voir ci-après) afin d'aider à la réalisation d'alliances, de convergences, en particulier au plan local, entre les usagers principaux des piscines que sont les sportifs et les scolaires. Il s'agit de peser sur la décision de collectivités afin d'obtenir des rénovations et des constructions de piscines répondant aux exigences de fonctionnalité dans lesquelles se retrouvent scolaires et sportifs face à des décideurs qui ont aujourd'hui tendance à privilégier la seule réponse à des besoins ludiques. Il faut rappeler que le fascicule " Les piscines pour l'EPS " développe toutes les exigences fonctionnelles (commande au SNEP – 14 €).

**Jean Paul Tournaire**

## DÉCLARATION COMMUNE FFN-SNEP

- **Savoir nager** représente un élément essentiel pour la sécurité de chacun, particulièrement dans les temps de loisirs et de vacances.
- **Savoir nager** permet d'accéder à des pratiques physiques culturelles telles que les activités aquatiques et nautiques, compétitives ou de loisirs, qui offrent des pouvoirs nouveaux et des plaisirs renouvelés.
- **Savoir nager** c'est avoir aussi la possibilité de pratiquer dans une perspective de développement personnel, d'épanouissement corporel, d'entretien physique. C'est une contribution importante à la santé et à l'équilibre de chacun.
- **Savoir nager** représente un élément fort des programmes d'EPS, s'intégrant dans les exigences d'une culture commune riche et diversifiée qui doit être, pour tous les jeunes, l'ambition du service public d'éducation.

### Encore faut-il pouvoir nager !

Bien que l'enseignement de la natation soit considéré comme prioritaire à l'école, de nombreux jeunes n'y ont jamais accès durant leur scolarité du fait d'un manque criant de piscines et en raison de difficultés d'encadrement et des horaires insuffisants.

Un jeune sur quatre sort encore du système éducatif sans savoir nager.

Les piscines actuelles, souvent vétustes ou inadaptées, ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les scolaires, les clubs, les associations, la population.

Il faut construire de nouvelles piscines sur l'ensemble du territoire, rénover celles qui ont vieilli, faire en sorte qu'elles soient mieux adaptées aux besoins des utilisateurs principaux que sont les scolaires et les clubs, qui doivent aussi bénéficier de la gratuité d'accès.

Les collectivités locales et territoriales doivent s'engager dans ces directions en étant mieux aidées par l'État.

La FFN et le SNEP prendront à tous les niveaux des initiatives communes afin de faire valoir ces exigences.



## Dernière minute :

### MOUVEMENT

**Modifications pour le mouvement COM 1** (Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna). Se référer au BO n° 22 du 3 juin 2004 : ouverture des serveurs pour candidater du 14 juin au 30 juin. Des informations complémentaires seront disponibles sur le site du SNEP.

### UNSS

Voir B.O. du 20 mai

– 2 postes à pourvoir :

- un poste de directeur(trice) national(e) adjoint(e)
- un poste de directeur(trice) départemental(e) dans l'Allier.

## PROGRAMME, PROGRAMME ! Demandez le programme !

Les deux bulletins précédents ont traité de ce qu'on pourrait presque appeler la « saga » de la « relecture » des programmes collège. Communication pour le moins très tardive au SNEP du projet définitif, consultation trop souvent tronquée des collègues – quand elle n'est pas totalement pipée ici ou là – constituant des éléments d'une critique sur la forme. Quant au fond, c'est la remise en cause de l'accord de 96 par un tour de passe-passe administrativo-pédagogique alors que pendant de longs mois le SNEP s'est évertué oralement et par écrit à faire des propositions pour un cadre consensuel.

Chacun connaît maintenant la nature des critiques principales que nous formulons : mise à distance du patrimoine que constituent les APSA, mise en cause de leur singularité, de leur authenticité par le biais « d'expériences corporelles » classantes et de fait l'obligation pour les enseignants d'écrire pour chaque collège le vrai programme (celui qui précise les compétences attendues dans chaque APSA programmée). Sans nier l'effort de mise en forme fonctionnelle, nous voilà revenus huit ans en arrière. L'ombre du fameux « schéma-directeur » plane sur le texte proposé.

Simultanément, nous découvrons dans la revue « info FFA » du 28.4.04 le compte-rendu d'un colloque réunissant la FFA, le Ministère des sports, l'Inspection générale EPS, nous citons : « *Le retour (annoncé par les représentants du MEN) de l'athlétisme à l'école comme discipline prioritaire...une meilleure formation initiale et continue des professeurs en la matière* ».

Le document de la FFA ajoutant : « *Devant la crise que traverse l'enseignement de l'EPS, les représentants de l'Inspection générale et ceux des formateurs d'enseignants sont à la recherche de solutions dans le domaine des contenus et du traitement de l'activité athlétique...Lors de l'université d'été de Montpellier du 3 au 9 juillet 2004, des contenus et des modalités de traitement communs, partenariaux devraient être élaborés par la FFA et l'Education nationale, contenus qui pourraient faire autorité dans les programmes des premier et second degrés* ».

Le SNEP vient de saisir le Ministre, la DESCO pour leur signifier son étonnement, le caractère rocambolesque de la situation et obtenir des informations sur l'éventuelle modification pour l'EPS des procédures d'élaboration des programmes. Nous avons dit que nous n'étions pas effrayés par l'idée d'une réflexion avec la FFA sur l'athlétisme scolaire (tout en notant que ni le SNEP ni, semble-t-il, d'autres syndicats intéressés mais aussi l'AEPS n'ont été invités) à

condition que le MEN reste maître de ses décisions dans ce domaine et que l'élaboration des programmes EPS relève des procédures ad hoc en vigueur aujourd'hui.

Cela ne suffisant certainement pas, nous venons par ailleurs de prendre connaissance (Lettre de l'économie du sport du 14.5.04) d'une récente convention signée entre la Fédération française de basket ball, le MEN, l'USEP, l'UNSS visant entre autre « à favoriser la pratique du basket ball dans les écoles » et « d'y développer la culture basket » ! Que dire de



Coupe de football du monde scolaire 2004, Seine-Saint-Denis

plus ? Cette dernière information justifie encore un peu plus le contenu et la tonalité de notre lettre au Ministre. La profession doit être particulièrement attentive. Des vents étranges se remettent à souffler.

Alain BECKER

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNSS : vers d'autres modes de fonctionnement ?

L'AG annuelle de l'UNSS s'est tenue le 14 mai. Si cette assemblée n'est pas encore le lieu de véritables débats sur l'ensemble des questions concernant la vie de l'Union et plus largement le fonctionnement du sport scolaire, il faut noter une volonté des responsables (MEN, UNSS) d'apporter des réponses aux élus des AS et aux représentants du SNEP.

Mais disons-le une fois encore : il n'est pas concevable de « bien » traiter, dans les 4h d'une demi-journée, l'ensemble des sujets traditionnels d'une AG annuelle (rapport d'activité, financier, budget, questions sportives) plus des questions d'actualité tout aussi importantes. Les élus des AS à l'AG ont obtenu d'être réunis une journée entière pour préparer leurs interventions ; la qualité et la diversité de celles-ci, le besoin de réponses précises s'accommodent mal de ce temps contraint. Le SNEP a encore une fois suggéré de tenir l'AG sur une journée entière.

Les rapports d'activité et financier montrent beaucoup de points communs avec l'année dernière, mais, après deux ans de baisse, le nombre des licenciés remonte aux environs de 860 000 cette année (+ 20 000). Les points de fragilité subsistent, ainsi que la grande diversité des situations des AS. La subvention du MEN reste stable ; celle du MJS augmente

légèrement. Le financement de l'UNSS repose trop sur les cotisations des licenciés, celui des services académiques et départementaux est de plus en plus tributaire des Conseils régionaux et Généraux.

La question des districts et de leur reconnaissance semble prise en compte, mais la situation n'a pas encore évolué dans les académies touchées (Rennes et Reims). Le SNEP a remis au Conseiller du ministre les 1450 premières signatures de la pétition « districts UNSS » (toujours en ligne [www.snefpsu.net/Péda/sport\\_scolaire](http://www.snefpsu.net/Péda/sport_scolaire)). Il a posé la question des conséquences pour l'UNSS de la nouvelle organisation budgétaire de l'Etat (LOLF). Il a rappelé sa volonté de voir le sport scolaire et l'UNSS évoluer, et rappelé les propositions issues des Assises de novembre 2002. Questions à suivre...

Les élus des AS sont intervenus sur l'évolution des pratiques et des pratiquants, sur le fonctionnement des CD et CR de l'UNSS, sur le rôle des coordonnateurs de district, sur la formation des enseignants, sur le budget, les programmes sportifs, sur le fonctionnement des élus des AS. Le compte-rendu de leurs travaux sera diffusé à tous les élus des AS, et consultable sur le site de l'UNSS.

Michel FOUQUET

# LA FABLE DES EXCEDENTS

(ou comment supprimer des postes de titulaires pour recruter des précaires!).

**P**our justifier sa politique d'austérité qui se traduit notamment par une réduction massive des recrutements (diminution de 40% des postes au CAPEPS externe 2004), les ministres successifs de l'éducation nationale arguent de la baisse des effectifs et parlent d'excédent d'enseignants.

Par rapport à la baisse réelle des élèves dans le second degré (moins 34 000), cela ne représente que 0,2 élève en moins par classe.

Quant à la rumeur lancée par Luc Ferry, le ministre Fillon n'a toujours pas été en mesure de justifier concrètement " l'excédent " d'enseignants d'EPS.

Dans l'intérêt des élèves, des étudiants et de la profession toute entière, nous avons entrepris de démonter les affirmations de l'administration en dressant un portrait de la réalité permettant de :

- démontrer l'existence de besoins non pourvus ou dissimulés par la précarité,
- dénoncer les manœuvres tendant à masquer les besoins en postes,
- mettre en avant la nécessité d'un plan de développement de notre discipline.

Nous donnons ci-dessous quelques-uns des premiers exemples précis provenant des départements, (vous connaissez peut-être d'autres cas de figure). Nous vous appelons, (en remplissant les enquêtes parues à l'initiative de votre section académique, départementale, ou au questionnaire publié sur le site du SNEP), à enrichir ce recensement afin de le rendre le plus exhaustif possible.

## Démontrer l'existence de besoins non pourvus ou dissimulés par la précarité.

Réduction de l'horaire de classes Bac Pro à 2 heures, suppression de forfait AS. (LP 28), 217 contractuels et 210 vacataires recensés sur seulement 8 académies, non remplacement de collègues en maladie ou en accident (2 mois sans EPS au clg Rabelais (26), depuis décembre au clg Nocard (94), etc.), regroupement de classes (LP Cassin, 15), etc.

## Dénoncer les manœuvres tendant à masquer les besoins en postes.

Postes supprimés ou non créés et masqués par des BMP\*, des HSA\* ou les deux associés.

BMP de 20h [clg le chêne vert, clg des fontaines, clg Féval, clg Martin Luther King (35), Max Jacob (56)], 8 établissements sur le 33 entre 18 et 22 h (clg Cassagnol, clg Les Daguets, clg Linder, LP

Dassault, LP Tristan, clg Alouettes, clg Mitterrand, clg Lapierre), 24 HSA clg Puget, 20 HSA clg Malraux (13), 21 HSA clg Solesse (La Réunion), 21 HSA cité J. Moulin (34), etc.

Suppression d'un poste et remplacement par BMP et HSA : 10 HSA + BMP 7h LP Dumas (30), Lyc. Arago (66), BMP 15h + 3 HSA, clg Molière (78), BMP 14h + suppression de l'option EPS, lyc. Keraoul (22), etc.

## Continuons d'agir pour gagner des implantations de postes dans les établissements en exigeant la transformation des HSA et des BMP

Jusqu'au dernier moment des ajustements concernant la rentrée sont encore possibles dans les établissements. Les suppressions et compléments de service annoncés peuvent être remis en cause. Un dernier conseil d'administration où intervenir doit encore se réunir, l'action locale la plus large possible (collègues, parents, élus...) peut permettre de gagner

Michèle CHARPIN

*BMP : Bloc de moyens provisoires (ou Groupe-ment Horaire) qui peuvent se traduire par des Compléments de Service.*

*HSA : Heures Supplémentaires Année.*

## Le plan de développement de l'EPS, à revendiquer inlassablement

- augmentation des horaires obligatoires d'EPS en lycées et en collèges,
- renforcement des options EPS,
- réduction des effectifs dans certaines activités,
- amélioration des conditions d'encadrement dans les UFRSTAPS et les IUFM,
- développement d'un sport scolaire rénové et du sport universitaire,
- amélioration des conditions de travail, de carrière et de services des enseignants d'EPS,
- etc.



## HSA contre emploi ?

Les heures supplémentaires permettent d'assurer les horaires obligatoires mais...

- elles pourraient être une source de créations d'emplois alors que paradoxalement nous assistons à une baisse drastique des recrutements. Or, moins de recrutement, cela veut aussi dire :
  - une baisse des possibilités d'intégration par listes d'aptitude dans le corps des professeurs d'EPS et dans celui des agrégés puisqu'elles sont basées sur un pourcentage du nombre de titularisations prononcées l'année précédente (1/9è - 1/5è)
  - une baisse des possibilités d'accès à la hors-classe (pourcentage calculé sur le volume de postes budgétaires)
- ne risquent-elles pas de remettre en cause, à court terme, les maxima de service ? Pourquoi un enseignant d'EPS en mesure d'effectuer 2, 3, 4 HSA par semaine en serait-il pas en mesure d'effectuer un service hebdomadaire réglementaire à hauteur de 22, 23, 24 heures ?
- Seuls les postes définitivement implantés pouvant être utilisés pour les mutations, chaque poste non crée réduit d'autant les possibilités de mobilité géographique pour tous.

Si les heures supplémentaires sont un gain indéniable pour l'état, c'est souvent pour les enseignants un plus financier provisoire (illusoire ?) : une partie des gains sont repris par l'impôt, elles ne comptent pas pour la retraite et elles évitent de poser le problème d'une réelle revalorisation de nos salaires.

Le recours aux HSA n'est pas inéluctable, seule une heure peut être imposée pour nécessité de service mais des possibilités de refus sont là aussi possibles.

Nous appelons les collègues à organiser le refus collectif des heures supplémentaires.